



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : de nouvelles mesures de freinage

Gap, le 24/12/2021

La vaccination doit s'intensifier



La situation sanitaire continue de se dégrader, avec un taux d'incidence à un niveau très important dans les Hautes-Alpes : **715 pour 100 000 habitants** pour la semaine du 13 au 19 décembre (le niveau le plus important était de 747 le 26 octobre 2020), contre 595 la semaine précédente. Le taux de positivité est également en hausse : **10,2 %** contre 9,5 % une semaine auparavant.

Le variant Omicron est de plus en plus dépisté, près de 20 % des cas, contre 10 % la semaine précédente.

Au 22 décembre, **74 personnes sont hospitalisées pour la Covid-19**, alors qu'elles n'étaient que 21 le 30 novembre dernier. On dénombre 14 personnes en soins critiques dans le département, **dont 13 qui ne sont pas vaccinées**.

« Plus que jamais, le respect des gestes barrières est essentiel. Il convient de se faire vacciner et par prudence de se faire tester avant de retrouver ses proches pour les fêtes », conseille Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

Les nouvelles mesures pour freiner la contamination

Face à cette circulation active du virus, la préfète des Hautes-Alpes a pris un arrêté imposant de nouvelles mesures de freinage. **À compter du vendredi 31 décembre 2021 à 18h00 et jusqu'à samedi 1^{er} janvier 2022 à 6h00 :**

- les **soirées et activités dansantes sont interdites** dans l'ensemble des établissements recevant du public du département ;
- la **vente et la consommation de boissons alcoolisées et de nourriture sur la voie publique sont interdites** à l'occasion des rassemblements organisés ;

La diffusion très rapide du variant Omicron nécessite une vigilance importance. **Il est vivement conseillé d'annuler les traditionnelles cérémonies de vœux qui en tout état de cause ne devront pas donner lieu aux traditionnels moments de convivialité**, il en va de la responsabilité de chacun.

Les feux d'artifice sont autorisés dans le **respect strict des mesures barrières** à savoir port du masque obligatoire, distanciation physique et interdiction de vente et de consommation de boisson alcoolisée à l'occasion des rassemblements le soir du 31.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

Pour rappel, **le masque reste obligatoire** pour toute personne de onze ans et plus dans l'ensemble du département des Hautes-Alpes :

- dans les établissements recevant du public et dans les transports collectifs ;
- lors des marchés de plein-air, alimentaires et non-alimentaires, des brocantes et vide-greniers, foires, fêtes foraines et ventes au déballage ;
- lors de tout autre rassemblement, notamment les manifestations sur la voie publique, les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs en plein-air.

La vaccination ne prend pas de vacances

La vaccination reste possible, pour tous les publics éligibles, dans les centres de vaccination de Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Guillestre, Embrun, Gap, Laragne-Montéglin et Veynes, mais également en maisons de santé, pharmacies, chez les médecins de ville, etc. La prise de rendez-vous s'effectue auprès des plateformes **Doctolib.fr**, **Santé.fr** et **Maiia.fr**.

Les personnes peuvent se présenter **sans rendez-vous** dans les centres de vaccination du département.

Des créneaux seront également disponibles les **4 / 5 / 7 et 9 janvier 2022** avec la reprise du centre de vaccination du GEST 05 (groupement des entreprises pour la santé) – maison de la santé au travail. À compter du 10 janvier, le centre sera ouvert un jour par semaine. La prise de rendez-vous via Doctolib sera bientôt disponible.

Selon les données de l'Assurance Maladie, **72,4 % de la population des Hautes-Alpes disposent d'un schéma vaccinal complet** (74,1 % ont au moins une injection).

Ouverture de la vaccination à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans

La vaccination contre la Covid-19 est désormais **ouverte à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans**, en plus de ceux porteurs de comorbidités, à qui ce vaccin avait déjà été ouvert. Avec l'arrivée du **variant Omicron plus contagieux que le variant Delta**, on peut s'attendre à une augmentation des cas de formes sévères chez ces enfants.

Sur un plan épidémiologique, **la vaccination des enfants permettra de participer à la réduction de la circulation du virus dans la population générale.**

Des créneaux dédiés sont réservés aux enfants de 5 à 11 ans dans les centres de vaccination :

Gap	29/12/21	16h00 à 18h30
Briançon	29/12/21	15h00 à 16h00
Laragne-Montéglin	29/12/21	15h30 à 17h00

Le Vaccinobus reprend la route dans les Hautes-Alpes

Dès la première semaine de janvier 2022, le dispositif de vaccination itinérant « Vaccinobus » se déplacera dans les zones rurales des Hautes-Alpes pour **permettre la vaccination**. Mis en place par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le « Vaccinobus » sera présent :

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

Mardi 4 janvier	Chorges	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mercredi 5 janvier	Montgardin	9h00 - 12h00
	Espinasses	13h30 - 16h30
Jeudi 6 janvier	Tallard	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mardi 11 janvier	Le Monétier-les-Bains	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mercredi 12 janvier	La Salle-les-Alpes	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Jeudi 13 janvier	Vallouise-Pelvoux	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mardi 18 janvier	Château-Ville-Vieille	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mercredi 19 janvier	Le Devoluy	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Jeudi 20 janvier	La Roche-des-Arnauds	9h00 - 12h00
	Pelleautier	13h30 - 16h30
Mardi 25 janvier	Rosans	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mercredi 26 janvier	La Faurie	9h00 - 12h00
Jeudi 27 janvier	La Saulce	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mardi 1 ^{er} février	Savines-Le-Lac	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

La prise de rendez-vous s'effectue auprès des communes concernées.

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes